

## Conférence sur l'avenir de l'Europe

Annoncée par Ursula von der Leyen et soutenue par le Parlement, la conférence sur l'avenir de l'Europe devait être l'occasion d'une réflexion approfondie sur l'orientation de l'Union et sur sa structure institutionnelle. Cependant, la pandémie de COVID-19 en a interrompu les préparatifs, de sorte que les trois institutions ne sont pas encore convenues du format, de la composition et de la structure de la conférence. Le Parlement est néanmoins déterminé à reprendre ces travaux dès que possible dans le contexte de l'après-coronavirus et débattrà de la question avec le Conseil et la Commission lors de la période de session de juin.

### Contexte

Ursula von der Leyen, présidente de la Commission, a annoncé dans son [discours d'ouverture](#) de juillet 2019 et dans ses orientations politiques son intention de convoquer une conférence sur l'avenir de l'Europe. Elle a alors chargé [Dubravka Šuica](#), vice-présidente, de collaborer avec [Maroš Šefčovič](#), vice-président, aux fins des relations avec les parlements nationaux, et avec Věra Jourová, vice-présidente, sur les questions relatives aux candidats têtes de liste, aux listes transnationales et au droit électoral européen. La conférence devrait être l'occasion de procéder à un débat plus structuré afin d'améliorer le fonctionnement de l'Union, non seulement sur le plan des dynamiques institutionnelles mais également en matière de politiques. À ce stade, l'orientation et l'administration de la conférence n'ont pas encore été décidées par les trois institutions et son ouverture, initialement prévue le 9 mai 2020 à Dubrovnik, a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19. Si le [Parlement européen](#) et la [Commission](#) ont officiellement présenté leurs perspectives sur le sujet, le Conseil n'a pas encore adopté sa position finale, malgré plusieurs cycles de discussions. Une déclaration commune des trois institutions aurait dû conclure cette phase «préliminaire», après quoi la conférence aurait dû débiter.

### Position du Parlement européen

Le Parlement a présenté des propositions très précises et ambitieuses concernant l'objectif, la portée et la composition de la conférence dans sa [résolution](#) du 15 janvier 2020, inspirée d'un [avis](#) de la commission des affaires constitutionnelles (AFCO). Le Parlement est très favorable à la participation active des citoyens, qui pourrait se traduire selon lui par un débat sur les questions stratégiques de l'Union au sein d'agoras thématiques de 200 à 300 citoyens originaires de tous les États membres, sur le mode de la proportionnalité dégressive (avec un minimum de trois participants par pays) et d'une sélection aléatoire effectuée par des autorités nationales indépendantes. Le Parlement a distingué sept domaines stratégiques ou thématiques, qui recoupent grossièrement les six priorités stratégiques de la présidence de la Commission. Il a également présenté des propositions détaillées quant à la composition de la conférence: une grande «délégation» du Parlement européen (135 membres), 27 membres du Conseil (uniquement au niveau ministériel), des représentants des parlements nationaux (entre deux et quatre par État membre), trois membres de la Commission, des membres du Comité économique et social européen et du Comité des régions (quatre chacun) et des partenaires sociaux au niveau de l'Union (deux représentants par camp). Cela représente environ 227 membres (la conférence sur l'avenir de l'Europe de 2002 se composait de 105 membres titulaires, hors suppléants). Un comité de pilotage préparerait les rencontres, dont la gestion échoirait à un conseil d'administration. Les agoras de citoyens débattraient de chaque domaine thématique en autonomie et alimenteraient le débat international permis par la conférence sur un mode ascendant. Le Parlement souhaite que le processus débouche sur des recommandations concrètes susceptibles de se traduire en actions, s'engage à donner suite aux résultats de la conférence, par des initiatives législatives ou une modification des traités, et invite les autres institutions à faire de même.

### Position de la Commission européenne

La Commission, dans une [communication](#) adoptée le 22 janvier 2020, a présenté des propositions d'une nature quelque peu moins «ambitieuse», bien qu'elles convergent avec celles du Parlement par plusieurs aspects. Elle est favorable à ce qu'une démarche ascendante structure les débats relatifs aux six domaines d'action correspondant aux priorités de M<sup>me</sup> von der Leyen et tient également compte du programme stratégique adopté par le Conseil européen. La Commission souligne également le caractère ouvert de la conférence ainsi que sa démarche transparente et constructive. Bien que moins détaillée, la composition proposée inclut les institutions et organes de l'Union ainsi que des représentants nationaux et régionaux. En ce qui concerne la participation des citoyens, en revanche, la Commission suggère de mobiliser les dialogues avec les citoyens existants, avec une portée élargie. Elle propose de

recourir aux réseaux existants ou d'organiser des manifestations spécifiques visant à recueillir les opinions des citoyens, en améliorant les technologies et les outils existants et en proposant de nouvelles formes de participation au moyen d'une plateforme numérique multilingue, de «hackathons» et de manifestations en parallèle de la conférence. La conférence devrait être axée sur les jeunes, sans leur être exclusivement dédiée, et exploiter les réseaux nationaux ou locaux existants et les médias sociaux pour élargir sa portée. Pour la Commission, il est essentiel que la conférence se traduise par des actions concrètes. Elle s'engage à donner suite aux débats en prenant les mesures les plus adéquates, qu'il s'agisse de mesures législatives ou de propositions de modifications des traités. Elle suggère que la conférence dure deux ans et se déroule le long de deux axes, l'un relatif aux questions institutionnelles et l'autre concernant les politiques spécifiques. Les résultats et les recommandations seraient présentés lors de la présidence française du Conseil, au premier semestre de 2022.

## Position du Conseil et des États membres

La démarche du Conseil a été débattue au sein du Conseil des affaires générales en [janvier 2020](#), en [février 2020](#) et, plus récemment, le [26 mai 2020](#), sans que celui-ci parvienne à une position définitive. Les débats ont toutefois permis de dégager plusieurs idées, telles que la nécessité pour la conférence de produire des résultats concrets et l'occasion qu'elle représente pour la légitimité démocratique du projet européen. Ses principes directeurs devraient se fonder sur l'inclusion sur un pied d'égalité de tous les États membres, qui devraient être parties prenantes des résultats, en collaboration avec les institutions européennes et les parlements nationaux. La conférence devrait s'appuyer sur les dialogues avec les citoyens et les différentes consultations qui ont eu lieu ces deux dernières années et ouvrir un vaste débat avec les citoyens au cours du processus. L'organisation de la conférence devrait se fonder sur l'égalité entre les institutions, le respect de leurs prérogatives et le refus de toute bureaucratie inutile. À l'instar des deux autres institutions, le Conseil a également examiné la possibilité d'associer à la conférence, outre les trois institutions, les parlements nationaux, les citoyens et la société civile, le Comité économique et social européen et le Comité des régions. Le débat sur la direction de la conférence a apparemment été l'un des facteurs qui ont empêché le Conseil de parvenir à une position définitive. Aux contributions des institutions européennes se sont ajoutées, en décembre 2019, des orientations transmises par la France et l'Allemagne dans un [document officiel](#). Les éléments les plus saillants de ces orientations sont la démarche ascendante, la volonté d'une Union plus structurée et souveraine et les deux axes de travail, l'un portant sur le fonctionnement institutionnel et démocratique et de l'Union et l'autre sur les priorités stratégiques.

## Perspectives

La pandémie de COVID-19 a inévitablement interrompu les préparatifs de la conférence. Des efforts visant à relancer les discussions ont toutefois été entrepris par le Parlement européen dans sa [résolution](#) du 17 avril, qui demande que la conférence soit convoquée le plus vite possible. Dans une [lettre](#) à M. Sassoli, Antonio Tajani, président de la commission AFCO, a souligné le rôle important que pourrait jouer la conférence dans la sortie de la crise du coronavirus et demandé au Président d'inviter la [présidence croate](#) à reprendre ses travaux. Cette dernière a exprimé son intention de mener à bonne fin les débats au sein du Conseil dans les meilleurs délais, afin de conclure la phase préparatoire de la conférence. Un [document de travail](#) publié par la commission AFCO à l'occasion du [70<sup>e</sup> anniversaire](#) de la déclaration Schuman a souligné l'importance de la conférence, tandis que l'[initiative](#) franco-allemande du 18 mai 2020 pour la relance européenne face à la crise du coronavirus a présenté la conférence comme l'occasion d'ouvrir un vaste débat démocratique sur le projet européen, ses réformes et ses priorités. Le prochain [trio](#) de présidences du Conseil de l'Union européenne (Allemagne, Portugal et Slovaquie), en activité du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 31 décembre 2021, entend [maintenir](#) la conférence au rang des grandes priorités politiques européennes. La commission AFCO est revenue sur la question de la conférence lors de sa réunion du [26 mai](#), au cours de laquelle plusieurs députés ont souligné la nécessité d'ouvrir dès que possible le débat sur l'avenir de l'Europe, d'autant plus nécessaire dans le contexte de la crise actuelle. Le sujet a de nouveau été abordé lors de la réunion de la commission AFCO du [8 juin](#), à l'occasion de laquelle de nombreux députés ont demandé instamment à la présidence croate de faire aboutir le processus au sein du Conseil. Plusieurs membres de la commission AFCO ont déploré que le Conseil ne puisse pas conclure la phase préliminaire et ont exprimé le souhait qu'une déclaration commune entre les trois institutions soit adoptée avant l'été, rendant ainsi possible l'ouverture de la conférence au second semestre de 2020. Pendant ce temps, selon [Maroš Šefčovič](#), vice-président, la Commission travaille actuellement sur une plateforme numérique multilingue, ouverte à toutes les institutions, qui permette l'organisation de débats en ligne, bien qu'une solution purement numérique ne soit pas accessible à tous et ne remplace pas les débats en face-à-face.

